

Règlement jeu concours AuCOFFRE - RA 2023

Article 1 : ORGANISATION du jeu concours AuCOFFRE - RA2023

La société : AUCOFFRE.COM, Société par Actions Simplifiée, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°510 194 277

Ci-après dénommée AuCOFFRE.com

Organise un jeu intitulé **Jeu concours RA2023**, dans le cadre de l'organisation d'un évènement appelé "La Rencontre Annuelle 2023" sur la chaîne Youtube AuCOFFRE.

Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu qui est gratuit consiste à : faire gagner une VRX Tchad, d'une valeur d'environ 680€ (son prix varie en fonction du cours de l'or), à **une personne tirée au sort ayant rempli les conditions du jeu concours, détaillées ci-après.**

Dans le cadre du jeu, un tirage au sort désignera 1 gagnant parmi les internautes :

- qui se sont abonnés à la chaîne Youtube AuCOFFRE
- qui ont rempli le formulaire qui se trouve sur la Landing Page AuCOFFRE vers laquelle nous renvoyons, via Twitter, Facebook, LinkedIn et Youtube : <https://www.aucoffre.com/rencontre-annuelle-2023#inscription>
- habitant en France Métropolitaine (l'envoi se fera uniquement en France Métropolitaine)

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le Règlement ».

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule **du 7 novembre 2023 au 2 décembre 2023 inclus**. Tirage au sort le 2 décembre et annonce par mail. L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en France métropolitaine.

N'est pas autorisée à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées etc.

Les conditions de participation sont les suivantes :

- avoir rempli le formulaire de la landing page AuCOFFRE : <https://www.aucoffre.com/rencontre-annuelle-2023#inscription>
- s'être abonné à la chaîne [Youtube AuCOFFRE](#)
- habitant en France Métropolitaine (l'envoi se fera uniquement en France Métropolitaine)

4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si

- Le participant ne s'est pas abonné à [la Chaîne Youtube AuCOFFRE](#)

Et/Ou n'a pas rempli le formulaire présent sur [la landing page créée pour l'occasion](#).

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout profil de participant qui ne respecterait pas le règlement.

Article 5 : Désignation des gagnants

La désignation du gagnant se fera grâce à un logiciel en ligne, permettant d'importer la liste de clients remplissant les conditions présentées ci-dessus.

Le tirage au sort se fera entre le 2 décembre au soir, avant l'envoi du mail d'annonce du gagnant.

Article 6 : Désignation des Lots

Le lot est une pièce en or pur de 10 grammes, frappée par la Maison de Haute Monnaie, VeraValor et commercialisée sur AuCOFFRE.com : la VRX Tchad. Celle-ci est frappée en partenariat avec le Tchad et possède une valeur faciale de 5000 Francs CFA. Sa valeur varie à date aux alentours de 680€, en fonction du cours de l'or.

Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants

Le gagnant sera contacté par mail dès sa désignation faite par l'équipe Marketing du groupe AuCOFFRE.com.

Article 8 : Remise ou retrait des Lots

La pièce en or sera envoyée au gagnant, qui doit habiter en France Métropolitaine.

Le gagnant injoignable au bout de 3 jours à compter de l'annonce ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courriel à l'adresse: support@aucoffre.com

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre le lot au gagnant, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : support@aucoffre.com

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 14 : Consultation du règlement

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel à l'adresse suivante : support@aucoffre.com